



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

MAIRIE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES
Madame la Maire
41, rue de la Mairie
17590 SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES

Aux Portes-en-Ré, le dimanche 10 septembre 2023.

Objet : majoration de la part communale de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires

Madame la Maire,

Le journal SUD OUEST, édition Charente-Maritime du 5 septembre 2023, vous prête les propos suivants dans un article intitulé « SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES - Effectifs en baisse pour cette rentrée des classes » : « De son côté, la maire Lina Besnier répondait à la question sur les nouveaux leviers à disposition pour inverser la courbe des effectifs à la baisse. Pour elle, cela passe par une majoration de la taxation sur les résidences secondaires en ciblant les Rétais qui ne louent qu'en saison estivale et par l'inscription obligatoire des meublés de tourisme... " Je fais voter la majoration à la fin du mois. À quoi ça sert d'avoir fait classer l'île en zone tendue si ce n'est pas pour tout faire pour retrouver plus de résidences principales ? " »

Pourriez-vous nous préciser, si cette majoration de la part communale de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires était adoptée par le Conseil Municipal de Saint-Clément-des-Baleines :

- de quelle façon vous allez cibler les rétais qui ne louent qu'en saison estivale ?
- quel est le montant des recettes supplémentaires que vous attendez de cette surtaxation d'une partie des contribuables villageois ?
- si vous avez connaissance d'une corrélation entre l'importance de cette majoration et le nombre de résidences secondaires, ou de résidences dédiées uniquement à la location saisonnière, converties en résidences principales ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous préciser cette corrélation et donc le nombre de nouveaux résidents principaux dont vous attendez l'installation sur la commune de Saint-Clément-des-Baleines ?

Pour mémoire, comme cela a été dit lors de notre dernière Assemblée Générale et est repris dans le compte-rendu de cette réunion (disponible sur notre site Internet à l'adresse : https://www.adcnordiledere.com/images/pdf/ACNIR-2023-AGO-Reunion-Proces_Verbal.pdf), nous pensons :

- que la politique foncière des communes de l'Île de Ré a et aura un coût (très) élevé du fait des caractéristiques du marché immobilier local, sera très longue et sera laborieuse,
- que cette politique peut être financée, en tout ou partie, par des hausses d'impôts locaux aux strictes conditions suivantes :
 - o la commune est bien gérée : dépenses de fonctionnement suivies et réduites au strict nécessaire, dépenses d'investissement limitées aux besoins objectifs du territoire...
 - o ces hausses ne sont pas uniquement ciblées sur une catégorie de la population, résidents secondaires notamment,
 - o les plans et projets d'investissement en la matière sont clairement établis et diffusés,

- les hausses d'impôt ne précèdent pas l'élaboration de ces plans et projets d'investissement.

Ainsi :

- pour quelle(s) raisons(s) pensez-vous que seule une partie des contribuables villageois doit être soumise à une surtaxation ?
- avez-vous clairement établis les plans et projets d'investissement en matière de politique foncière pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous en adresser une copie ?

En vous remerciant par avance de votre retour, nous vous prions, Madame la Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET